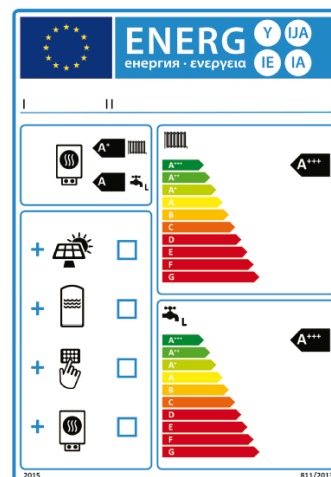


Étiquette énergie pour l'eau chaude et le chauffage : Le solaire, des solutions d'excellence énergétique de A+ à A+++

A partir du 26 septembre 2015, l'étiquetage des systèmes de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire, devient obligatoire en Europe pour les systèmes commercialisés d'une puissance jusqu'à 70 kW et 500 litres de stockage. L'étiquette énergie va de la classe G à A+++ pour les systèmes les plus performants. Ce dispositif permettra aux consommateurs de comparer l'efficacité des systèmes, et de faire leur choix d'installation en étant mieux informés de la consommation énergétique induite. Seules les solutions techniques avec énergies renouvelables (dont le solaire) permettent d'atteindre le niveau A+++.

Avec le solaire, les français pourront ainsi viser l'excellence énergétique et choisir le meilleur pour leur confort.



LabelPack A+ Pour une bonne application de l'obligation d'étiquetage énergétique concernant les systèmes qui intègrent du solaire (chauffe-eau solaire et chauffage solaire), ENERPLAN en relation avec Uniclimate et Qualit'Enr au travers du projet européen LabelPackA+, apporte un soutien opérationnel à la filière (industriels, distributeurs, installateurs) avec un ensemble d'outils (**brochure d'information, guide technique, générateur d'étiquettes en ligne, formation**). Ils sont mis à disposition sur le site www.labelpackplus.eu, et sur le site internet du syndicat www.enerplan.asso.fr.

« L'obligation d'étiquetage énergétique devient un avantage concurrentiel. Seuls les systèmes incluant les énergies renouvelables, en particulier le solaire thermique, peuvent atteindre les meilleures classes d'efficacité (de A+ à A+++). Pour les professionnels, l'étiquette énergie est un outil intéressant pour commercialiser des systèmes solaires de chauffage et de production d'eau chaude. Le client final, qui a pris l'habitude de la lecture de ces bilans énergétiques (électroménager, immobiliers), sera intéressé par cet affichage de performance. » déclare François Gibert, vice-président d'ENERPLAN (solaire thermique).

ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, ensembliers, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens,...).

Sa vocation : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

Ses missions : Représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

www.enerplan.asso.fr

Contact presse :

Martine Lauseure (AGM)

Portable : 06 15 02 82 60

Email : martine@lauseure.com